

Décret

Générale

colonial

# Décret n° n°81 Décret du 28 mai 1930 portant classement de la station thermale de Bussang

n°81

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
28 mai 1930

Numéro JO  
n° 405 du 31/08/1930

Date du numéro  
31 août 1930

## VISAS

Le Président de la République française, Vu le décret du 3 juillet 1897, sur les dédiacements et les passages du personnel colonie, modifié par les décrets des 15 septembre 1925, 4 mai et 30 août 1924, 7 mai 1925, 14 août et 9 novembre 1926, 16 novembre 1929

Sur le rapport du Ministre des colonies,

## TEXTE INTÉGRAL

Art. 1° ». — La station thermale de Bussang (Vosges) est ajoutée à celles où les fonctionnaires qu service colonial et des services loceaux des colonies peuvent être envoyés en traitement dans les conditions prévues à l'article 12, position 95, du décret du 3 juillet 1897, modifié par les décrets des 15 septembre 1929, 4 mai et 30 août 1924, 7 mai 1925, 1 août et 9 novembre 1926 et 16 novembre 1929

### Art. 2

— La durée de traitement dans cette station est fixée à vingt et un jours.

### Art. 3

— Le ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française et inséré au Bulletin officiel au ministère des colonies.

**gaston doumerguepar le president de la republiquele ministre des coloniefrançois pietri**